

Lully, le 6 novembre 2023

**Aux Municipalités des
34 Communes de la région
Morges-Aubonne-Cossonay**

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,
Mesdames, Messieurs les délégués du Conseil intercommunal,

Les délégués ARASMAC des communes (but optionnel AJEMA) sont convoqués en séance extraordinaire du Conseil intercommunal

**Jeudi 30 novembre 2023 à 19h00
À Lully, Grande Salle**

Ordre du jour :

1. Signature de la liste des présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Préavis N° 9/11.2023 : « Gouvernance et fonctionnement AJEMA »
4. Préavis N° 10/11.2023 : "Demande de crédit pour marché public - remplacement logiciel cse.kibe"
5. Préavis N° 11/11.2023 : "Demande d'un prêt de CHF 120'000.- à l'ARASMAC afin de transformer des locaux destinés à accueillir une structure préscolaire "
6. Communications du Bureau
7. Communications du Comité de direction ARASMAC
8. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance)

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de croire, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames, Messieurs les délégués, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil intercommunal


Eric Rondot
Président


Marta Futuro Pinto
Secrétaire